DEMANDE DE PRISE EN CHARGE GUICHET UNIQUE FMEP

FQ & CPF CNSA

Publics prioritaires : Bas niveau de qualification, Cat C, filières techniques, logistiques et administratives

Formations éligibles :

- La formation doit s'inscrire dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle ; Etudes promotionnelles
- Autres qualifications et certifications non éligibles au FMEP
 - Qualification ou certification dans les champs des métiers de la FPH (Répertoire des Métiers),
 Qualification ou certification de niveau 1 à 5 (sans niveau spécifique),
- Qualification ou certification inscrite sur une des listes suivantes: Qualifications et certifications inscrites au RNCP, Titres inscrits à l'inventaire de la CNCP;
 Formations relevant du socle de connaissances et de compétences professionnelles.

Pièces justificatives à joindre :

 devis ou convention de formation copie du dernier bulletin de salaire

ETABLISSEMENT	Code ETS :		Nom Etablissement	::				
	Adresse :							
	Tél. :				Numéro FINESS (obligat	oire pour la CNSA) :		
	Personne(s) à contac	oter:			Mail:			
AGENT	Nom de l'agent :			Prénom :			Sexe:□ F □ M	
	Grade :							
	Catégorie (A/B/C) :			Niveau de diplôme :				
	N° INSEE (égalemen	t nommé NIR ou N°	SS):					
	Projet visant à prévenir une situation d'inaptitude ? □ Oui □ Non							
CPF	La demande de formation s'inscrit dans un projet d'évolution professionnel ? ☐ Oui ☐ Non Mobilisation des heures CPF : ☐ Oui ☐ Non							
	Intitulé de formation :							
	◆ Code RNCP CNCP de la formation à renseigner obligatoirement :						CACD	
	Pensez à vérifier le statut d'une formation sur le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), www.rncp.cncp.gouv.fr							
	Ou sur l'Inventaire : https://inventaire.cncp.gouv.fr/							
TION	Lieu de formation :							
	Organisme :							
RMA	N° de déclaration d'a	ctivité :			N° SIRET :			
E FC	DETAIL DU FINANCEMENT							
ACTION DE FORMATION	Date de début de formation	Date de fin de formation	Nombre d'heures	Nombre de jours	Frais d'Enseignement	Frais de Traitement	TOTAL	
ACT								
						TOTAL		
	L'établissement atteste que la demande de formation s'inscrit bien dans un projet d'évolution professionnelle. L'établissement atteste avoir pris connaissance des conditions de prise en charge de l'ANFH, certifie l'exactitude des renseignements fournis et la conformité des documents joints.							
	certifie i exactitude des	renocignements roun						
		achet de l'établisseme			Le Directeur de l'établissem	nent:		

Signature :

Base prise en charge des frais de traitement sur les dossiers GU - FQ&CPF - FMEP

1) POUR LES FORMATIONS > A 52 JOURS

Les forfaits suivants s'appliquent (grade de l'agent partant en formation) :

Grades	Forfait mensuel
Adjoint administratif Agent d'entretien qualifié Agent des services hospitaliers qualifié	2 500 €
Aide-soignant Aide médico-psychologique Auxiliaire de puériculture Ouvrier principal	2 800 €
Assistant de service social Educateur spécialisé Préparateur en pharmacie hospitalière	3 300 €
Infirmier Infirmier de bloc opératoire	3 600 €



Pour tous les grades non listés dans le tableau précédent :

Catégorie de rémunération	Forfait mensuel	
А	4 000 €	
В	3 300 €	
С	2 700 €	

2) POUR LES FORMATIONS < A 52 JOURS

Forfait unique à 17,50 €/heure

Nouveauté EP : Diplôme d'infirmier en pratique avancée

